

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet

56400 PLUNERET

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215601766-20250703-DC2025070211-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20250702/11 :

Restaurant scolaire : Tarification année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Anthony CARO.

Absents représentés : Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Marie SUGIC, Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à François POMMOIS, Laurent HARNOIS a donné pouvoir à Karl HURTAUD.

Absents excusés : Loïc HAREL, Jean-Yves COZIC, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO, Audrey MINAMBRES.

Nombre de conseillers en exercice : 25 - Présents : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

Secrétaire de séance : Marie-Claude SUGIC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 15 conseillers municipaux présents

L'étude des coûts de la restauration scolaire pour l'année 2024 présentée en commission enfance jeunesse et en bureau municipal a montré une maîtrise des coûts de fonctionnement de ce service.

En effet, on remarque que l'aide de l'état à la mise en place du repas à 1€ combinée à une gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement compensent les augmentations des services extérieurs.

Vu les propositions de la commission enfance du 26 mai 2025

Vu les propositions du bureau municipal du 10 juin 2025

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 définissant les dispositions pour la fixation du tarif des repas : « les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et des écoles élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration ».

Vu le décret N° 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance.

Il est proposé pour les enfants scolarisés à Pluneret de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 et de se conformer à la grille tarifaire ci-dessous :

Tranche	Quotient mini	Quotient maxi	Prix repas	Prix paniers PAI ou sur demande des services municipaux
1	0	599	1.00 €	0.97 €
2	600	1000	1.00 €	1.00 €
3	1001	1500	3.90 €	1.18 €
4	1501	2211	4.16 €	1.26 €
5	2212	Et plus	4.42 €	1.34 €

Tarif des repas non réservés (pour les enfants présents et non-inscrits) : 6 €

Tarif des repas adulte extérieur : 8,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, tels qu'établis ci-dessus,**
- **FIXE le prix du repas non réservé à 6€,**
- **FIXE le prix du repas pour les adultes extérieurs à 8.00€,**

PLUNERET, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Franck VALLEIN

